



LE CESCE DE SAINT-BARTHELEMY A 10 ANS !

3^{ème} institution au service de l'économie et du développement de l'île, le CESCE de Saint-Barthélemy a été créé le 18 décembre 2007 et fête aujourd'hui ces 10 ans !

Le CESCE est composé de représentants des groupements professionnels, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale, culturelle et environnementale de Saint-Barthélemy qui joue un rôle consultatif auprès de la Collectivité.

Véritable lieu d'échange, le CESCE répond à un double objectif :

- Il donne son avis sur les projets et propositions d'actes du conseil territorial à caractère économique, social, culturel et environnemental et sur les projets et propositions de délibérations fixant les principales orientations du développement économique, social, culturel et environnemental de l'île.

- Il prend position sur les grands dossiers à caractère économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy, par la réalisation d'études, par l'initiative d'avis et d'analyses sur des questions relevant de ses compétences et par sa capacité à faire remonter les informations que lui transmettent ses représentants.

BILAN de 10 ans au service de l'économie et du développement de Saint-Barthélemy

A l'aube du renouvellement du CESCE (en mai 2018) et après exactement 10 ans d'activité au service de l'économie et du développement de Saint-Barthélemy nous vous proposons une rétrospective du travail accompli par le CESCE de Saint-Barthélemy.

1. LES AVIS DU CESCE RENDUS SUR REQUETE DE LA COLLECTIVITE (consultables sur le site internet du CESC : www.cesce-stbarth.org)

2008

- Avis sur le budget primitif 2008
- Avis sur la grille tarifaire des taxis
- Avis sur le compte administratif de la Collectivité 2007
- Avis sur le code de l'environnement

2009

- Avis sur le Débat d'orientation budgétaire 2009
- Avis sur le projet de classement hôtelier
- Avis sur le passage en PTOM
- Avis sur le débat d'orientation budgétaire 2010

2010

- Avis sur l'accord d'assistance administrative en matière fiscale
- Avis sur le projet de carte et de règlement d'urbanisme
- Avis sur le débat d'orientation budgétaire 2011

2011

- Avis sur la convention fiscale signée par St Martin
- Avis sur la modification du dépôt d'hydrocarbures de la Sté RUBIS
- Avis sur le projet d'extension de la centrale électrique
- Avis sur le débat d'orientation budgétaire 2012

2012

- Avis sur la reconduction du dispositif de défiscalisation
- Avis sur la demande d'exploitation de la future extension de la centrale EDF

2013

- Avis sur l'adhésion de Saint-Barthélemy au le Protocole de Kyoto
- Avis sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2013

2014

- Avis sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2014

2015

- Avis sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2015
- Avis sur la procédure d'admission temporaire

2016

- Avis sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2016
- Avis sur la convention de mécénat-réaménagement de l'étang de St Jean
- Avis sur l'acquisition de la parcelle AH 171 située Quartier du Roy à Anse des Cayes
- Avis sur la modification du code de l'environnement- espèces végétales protégées

2017

- Avis sur la réglementation de l'occupation privative des plages
- Avis sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- Avis sur l'adoption de la carte d'urbanisme
- Avis sur la hausse de la taxe sur les plus values immobilières
- Avis sur le montant de la dotation de la Collectivité au CESCE
- Avis sur le Compte de gestion 2016
- Avis sur la commémoration du 10ème anniversaire de l'installation de la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy
- Avis sur la réglementation des travaux bruyants
- Avis sur l'avenant n°1 à la DSP provisoire pour la gestion du service assainissement collectif de la Collectivité de saint-Barthélemy
- Avis sur l'exonération du droit de quai des véhicules terrestres à énergie électrique.
- Avis sur la délibération confirmant la perception de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) à Saint-Barthélemy

2. LES TRAVAUX ET ETUDES MARQUANTS¹

La mission Caisse de Prévoyance Santé

Dès la fin de l'année 2009, Monsieur Jean-Marc Gréaux, alors Président du CESC avait souhaité lancer une auto-saisine sur la protection sociale des habitants de

¹ En 2012, à la fin de la première mandature, le CESC publiait une brochure « CESC 2007-2012 5 ans déjà... » Ce document est disponible à l'adresse suivante : <http://cesce-stbarth.org/images/stories/cesc-40-pages.pdf> et dresse le bilan des 5 premières années du premier Conseil Economique, Social et Culturel de Saint-Barthélemy.

Saint-Barthélemy et sur l'opportunité de créer une Caisse autonome d'assurance sociale propre à Saint-Barthélemy.

Le but de la mission était de savoir si par rapport au système en place, il serait possible de faire au moins aussi bien voire mieux pour un coût moindre et dans le cadre d'un système fiable dans la durée.

Le CESC a confié au cabinet Francis Lefebvre une étude juridique sur la faisabilité d'un tel régime puis a mené une étude comparative en analysant les systèmes d'autres territoires (St Pierre et Miquelon et La Nouvelle Calédonie).

Le CESC a en outre initié un rapprochement avec la CGSS de Guadeloupe dès 2010 en vue de réunir des données pour simuler quelques hypothèses de fonctionnement et d'organisation d'une caisse autonome.

En 2012, alors que le rapport ORSSAG remis par le CGSS de Guadeloupe à la Collectivité faisait état d'un fort excédent des cotisations, le CESC a souhaité remettre à l'étude toutes les options qu'il avait abordé dans le passé.

En octobre 2013, une fenêtre de modification de la Loi Organique est en train de s'ouvrir pour les îles du Nord. Le CESC qui travaille sur la question d'une caisse de prévoyance propre depuis plusieurs années est alors en mesure d'apporter une aide et des éléments potentiellement précieux au Conseil Territorial sur le thème de la protection sociale. La démarche du CESC a reçu un accueil prudent mais positif de la part du Conseil Territorial qui a porté la question à l'ordre du jour du CT du 20 décembre 2013.

En 2014 alors que le Sénateur Michel Magras déposait une proposition de Loi devant le Sénat demandant de créer non seulement un régime propre de sécurité sociale mais aussi d'assurance chômage et d'allocations familiales. A la même période, le CESC, désormais présidé par Pierre-Marie Majorel, confiait à M. Bigot, directeur honoraire de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale de Saint Etienne et bon connaisseur des outre-mer, une mission portant sur la faisabilité du projet cela, en vue d'accompagner la Collectivité dans ses réflexions préalables.

Les conclusions du rapport, en confirmant l'excédent - de l'ordre de 20 M€ - ont donné des arguments à la Collectivité pour demander la création d'une caisse locale de Prévoyance Sociale. Le coup d'envoi donné par le Président Hollande lors de son passage à St Barth le 8 mai 2015 est entériné par la loi du 14 octobre 2015 qui crée à son article 7 La Caisse de Prévoyance Sociale de St Barthélemy. Cette caisse qui joue plus exactement le rôle d'un guichet a vu le jour le 1er avril 2017. Une première étape, peut-être, qui a au moins le mérite d'offrir un service de proximité aux habitants.

L'étude sur le développement territorial

En 2011, le CESC lançait une vaste étude élaborée avec le Cabinet ALGOE, sur la vision de l'île à moyen terme, en donnant la parole à un certain nombre d'acteurs des différents secteurs économiques, socio-professionnels, et politiques afin de déterminer les grands axes de développement à mettre en œuvre pour que l'île de St Barthelemy aborde les années à venir sous le signe de la qualité de vie et de l'excellence qui ont contribué à son succès jusqu'à ce jour. Après avoir réalisé un diagnostic territorial, ce plan stratégique « Saint Barthélemy 2012 - 2025 » a eu pour ambition de couvrir l'ensemble des champs contribuant à l'attractivité et la compétitivité de l'île de Saint-Barthélemy, en définissant une stratégie de positionnement et en proposant des plans d'actions.

En 2014, le CESC a mené une réflexion sur **la culture** puis une seconde sur **le régime fiscal applicable aux retraites perçues par les résidents de Saint-Barthélemy**

Souhaitant favoriser la culture à Saint-Barthélemy et constatant quelques lacunes, le CESC a créé une commission ad hoc, sous la direction de Jean-Pierre Ballagny, dont le but était de définir l'offre existante et de formuler des propositions ou des recommandations.

Le rapport rendu par la commission, en mai 2014, présentait un diagnostic local et proposait des recommandations afin de développer la politique et l'offre culturelles.

La même année, le CESC a lancé une pré-étude, afin de réfléchir aux conséquences, pour les retraités résidents Saint-Barth, de l'absence de Convention Fiscale avec l'Etat Français. A ce sujet, le cabinet Francis Lefebvre a rendu les conclusions de son travail en août 2014.

Lancée en 2014, **la Commission Santé** a engagé en 2015 et pendant près d'un an l'audition des différents intervenants du secteur de la santé afin de comprendre le fonctionnement et l'organisation de la prise en charge médicale des patients à Saint Barthélemy.

A la suite de cela, cette Commission, présidé par Antoine Querrard, a souhaité définir et piloter une étude sur l'« **Evolution de la prise en charge des urgences médicales vitales des patients de l'île de St Barthélemy à l'horizon 2020** ». Le cabinet REFERIS a été sélectionné pour réaliser ce travail.

La réalisation de cette étude s'articule en 5 phases :

- Le cadrage de la démarche
- L'évaluation des enjeux
- Le diagnostic de la prise en charge médicale aujourd'hui
- La comparaison avec d'autres territoires en situation d'isolement sanitaire
- La formalisation des recommandations sur le schéma cible et ses étapes de mise en oeuvre

La formalisation des conclusions de cette étude sont attendues pour le premier trimestre 2018.

La transition énergétique

A la fin 2014, Le Président Pierre-Marie Majorel proposait au CESCE de travailler sur la transition énergétique. La Commission Energie était née. Sa vocation fut d'examiner tous les aspects liés à l'avenir énergétique de l'île : approvisionnement, stockage, répartition, gestion, rôle exemplaire qui devrait être celui de l'île, mix énergétique, contraintes environnementales, nuisances, moyens de transports propres, etc.

Le cabinet Technopolis / Hincio a été retenu pour mener une mission permettant de définir un plan d'action pour la Transition Energétique à Saint-Barthélemy en examinant les moyens de parvenir à un mix énergétique de 25% d'énergies renouvelables à l'horizon 2025.

L'étude s'est articulée autour de 5 modules :

- la mise en place de nouvelles sources de production d'énergies renouvelables
- l'intégration de ces sources d'énergies renouvelables dans le réseau de distribution électrique
- la définition d'actions en faveur de l'efficacité énergétique pour consommer moins
- le déploiement de la mobilité électrique (un enjeu fondamental dans une île touristique)
- l'impact économique, financier et fiscal de la transition énergétique.
- L'éventualité de la mise en place d'un agrégateur d'énergie

Les conclusions ont été livrées à la population de Saint-Barthélemy lors de la conférence publique du 21 avril 2016.
Le rapport complet est disponible sur le site internet du CESCE.

Le plan de mobilité

Suivant le plan d'étude proposé par le Président Majorel, « Energie et Aménagement du territoire », le CESCE a lancé une étude sur la **mobilité** à Saint-Barthélemy qui a été confiée au cabinet Suez-Consulting.

Ce sujet a fait l'objet d'un travail de fond, en 3 étapes :

- Une phase de recueil de données auprès des interlocuteurs locaux
- Une phase de diagnostic avec une campagne de comptage
- Une phase d'analyse d'orientations stratégiques visant à l'élaboration d'un plan d'action à moyen terme

Après avoir été présentées aux élus locaux, les conclusions ont été livrées à la population de Saint-Barthélemy lors de la conférence publique du 27 avril 2017.
Le plan de mobilité 2025 complet est disponible sur le site internet du CESCE.

L'aménagement du territoire et son impact économique

La remise des conclusions des travaux menés sur la transition énergétique d'une part et la mobilité d'autre part, a marqué la fin de la première phase de la Commission sur l'Aménagement du Territoire. Ainsi, en mai 2017, le Président du CESCE également Président de la Commission Aménagement du Territoire, a souhaité poursuivre la réflexion sur l'avenir de l'île au travers d'autres thèmes liés à l'aménagement du territoire afin de parvenir à un développement de Saint Barthélemy maîtrisé et non subi.

Au terme de deux réunions de travail, la Commission Aménagement du Territoire a souhaité lancer une étude proposant une analyse quantifiée et objective de la situation économique de Saint-Barthélemy secteurs par secteurs. L'objet de ce travail sera par la suite de proposer des recommandations et des solutions économiques, juridiques voire fiscales viables et adaptées à une trajectoire de transition énergétique et à un plan de mobilité visant à freiner l'explosion de l'urbanisation et à limiter la densification en privilégiant le tourisme haut de gamme, le mieux vivre ensemble, la qualité architecturale et la préservation de l'environnement et du patrimoine de l'île.

La réalisation de cette étude très complète intitulée « **l'aménagement du territoire à Saint-Barthélemy et son impact économique : analyses, enjeux et perspectives** » sera confiée à un cabinet externe qui sera sélectionné à la suite d'un appel d'offre du CESCE publié dans le courant du mois de décembre 2017.

Les Réflexions post-Irma

Le passage d'Irma sur Saint-Barthélemy en septembre 2017, a donné lieu à plusieurs réflexions au sein du CESCE. A ce titre, dans le cadre de la mission d'évaluation diligentée par l'Etat français, le CESCE a rendu une note proposant des améliorations dans les domaines relevant des compétences régaliennes de l'Etat (Santé, Sécurité notamment).

PERSPECTIVES 2018 (Rendez-vous le 14 décembre 2017 à çh au CESCE avec le Président Majorel à ce sujet)

Le lancement de l'étude économique sur l'aménagement du territoire et le bilan de la situation de l'île plusieurs mois après le passage d'Irma seront l'occasion de

poursuivre la réflexion sur l'avenir de l'île au travers d'autres thèmes liés à l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et à son développement pérenne.

Le CESCE souhaite par ailleurs, à l'avenir, trouver les moyens de faire participer la jeunesse dans la réflexion et les travaux qu'il mènera.

3. LA VIE INTERNE DU CESCE

2013

Le renouvellement du CESC a eu lieu en mai 2013.

Ainsi l'Arrêté du 22 mai 2013 fixe la composition du CESC de Saint-Barthélemy comme il suit (extrait ci-dessous) :

Vu la lettre de l'Association Léonard des Cayes du 15 février 2013 ;
Vu la lettre de l'Association SB JAM du 15 février 2013 ;
Vu la lettre conjointe de l'Association St-Barth comité, et de l'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Barthélemy (GRINAT) du 19 février 2013 ;
Vu la lettre de l'Association St-Barth environnement et développement durable, du 26 février 2013 et sa lettre de démission du 12 mars 2013 ;
Vu la lettre de l'Association des retraités de Saint-Barthélemy du 16 février 2013 ;
Vu la lettre de l'Association Saint-Barth des amis de la Stalle du 15 février 2013 ;

Considérant l'impossibilité pour les associations représentant les métiers du commerce de proposer la désignation d'un représentant commun, la nomination par LECA d'une liste en date du 19/03/2013, les échanges de courriels, les parcsours et les qualités des candidatures présentées, et la désignation par le préfet ;

Considérant que les personnalités qualifiées ont été désignées par arrêté du ministre des Outre-Mer en date du 7 mai 2013 et publié le 24 mai 2013 au JOUE ;

Sur proposition du secrétaire général des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et après avis du Président du Conseil territorial de la collectivité de Saint-Barthélemy ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} - Est constatée la désignation des membres suivants du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy :

I. - Au titre des activités économiques :

Monsieur Antoine QUERARD	par le comité de Salers économique
Monsieur Bertrand LABOERIE	par le Comité économique multirisque/économique
Monsieur Didier GREAUX	par désignation du préfet en l'absence d'accord entre les associations de commerçants
Monsieur Eric FLASSE	par le syndicat interprofessionnel du bâtiment
Monsieur Francis MINARBO	par l'Association des Métiers et des Villes
Monsieur Xavier PRINET	par l'Association des restaurateurs
Monsieur Thierry BALZAME	par accord entre les associations des professions libérales

II. - Au titre des activités sociales et culturelles :

Monsieur Rudi LAPLACE	par l'Association des jeunes ouvriers et étudiants
Monsieur Jacques QUINTEL	par accord entre les associations sportives et culturelles de quartiers
Monsieur Hédoua BERNIER	par accord entre les associations créatives dans le domaine de l'enseignement
Monsieur Lucien PENAUD	par l'Association des retraités de Saint-Barthélemy
Monsieur Pascal KOFFA	par l'Association Saint-Barth des amis de la Stalle

Affiché publicly - PREFECTURE - Route de Fort 97106 - SAINT-BARTHELEMY Tél. 05 90 29 29 21 Fax 05 90 30 31 35

2014

Après cinq années en qualité de Vice Président et une année en qualité de Président, M. Thierry BALZAME a donné sa démission du CESC pour raison personnelle.

Cette démission ayant effet au 21 mai, le CESC s'est réuni en Assemblée Générale le même jour afin d'élire son nouveau Président.

A l'issue du vote qui s'est tenu à bulletin secret, c'est M. MAJOREL qui a obtenu la majorité absolue des suffrages et qui devient donc le nouveau Président du CESC jusqu'à la fin du mandat actuel, soit encore pour quatre années.

Puis les Conseillers ont été à nouveau consultés par leur suffrage afin d'élire un nouveau Vice Président en remplacement de M. MAJOREL .

A l'issue de ce nouveau scrutin également tenu à bulletin secret, c'est M. Didier GREAUX qui a été élu vice président du CESC.

En conséquence, le bureau modifié du Conseil Economique Social et Culturel est ainsi composé :

Président : M. Pierre Marie MAJOREL

Vice Président : M. Antoine QUERRARD

Vice Président : M. Didier GREUX

Secrétaire : Mme Pascale MINARRO-BAUDOIN

Questeur : M. Jacques QUESTEL

2015

Le Conseil Economique, Social et Culturel devient le **Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental** en application de la Loi organique n°2015-1485 en date du 17 novembre 2015.

La modification du règlement intérieur

Deux articles ont été ajoutés dans le règlement intérieur du CESCE. L'un concerne l'audition et la certification des comptes par un commissaire au compte. L'autre prévoit, dans le cadre des études confiées à des consultants externes, le recours à la procédure d'appel d'offres standardisée.

L'idée générale étant d'améliorer la transparence et la gouvernance de l'institution, tout en préservant autant que faire ce peu, la souplesse, la réactivité et les faibles coûts de gestion inhérents à la petite taille du CESCE de Saint Barthélemy.

Le renouvellement des postes de conseillers vacants

- M. Maxime Guibert a été nommé par arrêté préfectoral afin de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller au titre de l'Association des Retraités, laissé vacant suite au départ de M. Lucien Finaud.
- A la suite des élections concernant le renouvellement des élus de la CEM, M. Thierry Dutour, Président de la CEM, représente cette dernière en remplacement de M. Bertrand Labouerie.
- Enfin M. François Pécard a été nommé par la ministre de l'outre-mer en qualité de personnalité qualifiée au titre de la Culture, en remplacement de Jean-Pierre Ballagny démissionnaire.

2016

Monsieur Arnaud Teyseyre a été nommé par Arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2016 afin de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller représentant les professions libérales, laissé vacant à la suite du départ de Maître Thierry Balzame.

Les deux postes de Conseillers représentant, d'une part, les Associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et, d'autre part, les Associations culturelles et sportives de quartiers ont été laissés vacants à la suite des démissions de Madame Hélène Bernier et de Monsieur Jacques Questel. La procédure prévue en cas de vacance de poste est en cours.

2017

Madame Anne Vernoux-Gréaux a été nommée par Arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 afin de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller représentant les Association sportives et culturelles de quartier, laissé vacant à la suite du départ de Monsieur Jacques Questel.

Monsieur Michel Chevaly a été nommé par Arrêté préfectoral en date du 25 août 2017 afin de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller représentant les Association oeuvrant dans le domaine de l'environnement, laissé vacant à la suite du départ de Madame Hélène Bernier.

Le poste de Conseiller représentant les professions libérales a été laissé vacant à la suite de la démission de Monsieur Arnaud Teyseyre. L'association des professions libérales a désigné un candidat de remplacement. La préfecture est sur le point d'adopter l'Arrêté de désignation de ce nouveau Conseiller.

Après de nombreuses années d'exercice, le Secrétaire Général du CESCE, François Tressières, a souhaité quitter cette fonction. Il a été remplacé, à ce poste, par Anne Peuchot en mars 2017.

PERSPECTIVES 2018

Le renouvellement du CESCE devrait s'opérer en Mai 2018.